



Montcherand, le 31 octobre 2022

Préavis municipal n° 05/2022 relatif à la pose de panneaux solaires sur le congélateur communal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. But

Le présent préavis demande au Conseil général l'approbation d'un crédit de CHF 36'000.00 pour la réalisation d'une installation de production d'électricité renouvelable photovoltaïque sur le congélateur communal.

2. Préambule

La production d'énergie renouvelable est une nécessité que la Commune se doit d'exploiter et de valoriser.

Le congélateur communal dispose de 2 pans de toit avec une inclinaison d'environ 18° et des orientations sud-ouest et nord-est qui sont cartographiées avec un très bon potentiel pour la toiture sud-ouest et un bon potentiel pour la toiture nord-est.

Le congélateur consomme environ 10'000 kWh/an. Nous avons la possibilité de poser un maximum de 82 m² de panneau pour une production totale projetée de 17'800 kWh/an. La consommation directe du courant avant que celui-ci ne soit réinjecté dans le réseau est également un atout car celui-ci est mieux valorisé.

Cet investissement permettra une économie d'environ 7'000 kWh/an sur la consommation du congélateur, cela représente environ CHF 2'000.00 de charge d'électricité en moins.

Nous évaluerons également avec VO Energies SA l'opportunité de constituer une communauté d'autoconsommation avec l'Administration communale qui se trouve sur la même parcelle. Cette solution aurait l'avantage que le courant consommé sur l'ensemble de la parcelle sera considéré comme de la consommation directe.

3. Coût du projet

Le coût du projet est estimé à CHF 36'000.00. Nous devrions obtenir des subventions d'env. CHF 6'700.00 de Pronovo et de CHF 2'500.00 de VO Energies SA. Le coût net du projet sera amorti sur 3 ans grâce à la taxe communale sur l'énergie.



4. Conclusion

La Municipalité invite le Conseil général à autoriser la pose de panneau solaire sur le congélateur communal pour un montant maximal de CHF 36'000.00.

LE CONSEIL GENERAL DE MONTCHERAND

Sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide :

1. Un crédit de CHF 36'000.00 est octroyé à la Municipalité pour la pose de panneau solaire sur le congélateur communal.
2. Ce montant sera financé par la trésorerie courante.
3. Le montant sera amorti sur une durée de 3 ans grâce à l'affectation de la taxe communale sur l'énergie.

Au nom de la Municipalité

Le syndic

Bertrand Gaillard

La secrétaire

Sandra Cunsolo



Délégué municipal : Nicolas Biselx